

ATTESTATION de DEPOT de CAPITAL SOCIAL

La CARPA de BAYONNE domiciliée à la Maison de l'Avocat, 22 avenue de la Légion Tchèque, 64100 BAYONNE représentée par son Président en exercice, Maître Corinne RAYNAL-VIOLANTE

Atteste par la présente avoir reçu en dépôt sur son compte ouvert à la banque CIC SUD OUEST par l'intermédiaire de Maître : HENRIC AVOCAT.

- Un virement de CBL FERMETURE pour un montant de 100 euros.

Soit un total de 100 euros qui ont été imputés dans un sous-compte ouvert au nom de la société en voie de constitution A.F.

Le retrait de ces fonds ne pourra être effectué que par l'avocat en charge du dossier et sur présentation à la CARPA du justificatif de l'immatriculation de la société et des statuts signés.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Bayonne, le 09 AVRIL 2024.

**La Présidente de la CARPA
Me Corinne RAYNAL-VIOLANTE**



